



Autorisation de prelevement automatique

Par **Basculant24**, le **09/01/2011** à **19:10**

Bonjour, merci pour votre reponse claire et precise , d apres mon echancier je dispose de 20 jours pour resilie ,la lettre est datee du 24 Decembre la date de la poste faisant foie est du 3 Janvier 2011, mais je n ai l es recue que le Samedi 8 Janvier , ma question est ce que je peux jouer sur ce delai pour annuler ce prelevement automatique?Merci pour votre reponse.cordialement basculant24

Par **Marion2**, le **09/01/2011** à **19:13**

Il faut écrire ce message dans le fil de votre première intervention.

Nous ne pouvons pas vous répondre sans connaître votre 1ère question.